



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 18 NOVEMBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Marc SARPAUX

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Jean-Claude DISSAUX, M. André KUCHCINSKI, M. Pierre GEORGET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT.

BOURSE INITIATIVES JEUNES - KOREAN POP CULTURE

(N°2024-517)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1111-4 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2024-138 du Conseil départemental en date du 25/03/2024 « Mise en œuvre du dispositif pépites 62 pour la valorisation de l'engagement des jeunes » ;

Vu la délibération n°2023-277 du Conseil départemental en date du 19/06/2023 « Permettre aux jeunes de prendre leur place en tant que citoyens à part entière : nouvelle adaptation des mesures jeunesse » ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date 21/11/2022 « Agir avec

vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

Vu la délibération n°2022-9 du Conseil départemental en date 24/01/2022 « Évolutions des modalités de mise en œuvre des mesures départementales jeunesse » ;

Vu la délibération n°2018-603 du Conseil départemental en date 17/12/2018 « Évolutions des mesures jeunesse : Bourse initiatives jeunes, Permis Citoyen et talents citoyens » ;

Vu la délibération n°23 du Conseil départemental en date du 20/06/2016 « Évolution des mesures et dispositifs de la politique jeunesse : BIJ, permis d'engagement citoyen et permis en route vers l'emploi » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 04/11/2024 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer une participation, pour un montant de 1 500 €, au titre du dispositif « Bourse Initiatives Jeunes », conformément aux conditions reprises en annexes à la présente délibération.

Article 2 :

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C03-338D02	6568//93338	Mesures jeunesse	55 500,00	1 500,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 18 novembre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Date :

Dossier n°

PROJET	Titre : <input type="text"/>	Thématique : <input type="text"/>
	Structure accompagnatrice : <input type="text"/>	Ville : <input type="text"/>

PORTEUR DU PROJET	NOM	Prénom	Age	Situation scolaire ou professionnelle	Ville	Canton
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

DESCRIPTIF DU PROJET	<div style="height: 200px;"></div>
---------------------------------	------------------------------------

BUDGET	DEPENSES	MONTANT	%	RECETTES	MONTANT	%
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	TOTAL	<input type="text"/>	100	TOTAL	<input type="text"/>	100

PROPOSITION DE LA MISSION	Montant proposé : <input type="text"/>	Avis :
		<div style="height: 80px;"></div>

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Mission Jeunesse et Citoyenneté

RAPPORT N°52

Territoire(s): Lens-Hénin

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 18 NOVEMBRE 2024

BOURSE INITIATIVES JEUNES - KOREAN POP CULTURE

La présente délibération s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet de mandat « agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais » et plus particulièrement dans le cadre de l'ambition 6 – faire des politiques départementales des tremplins vers la citoyenneté du Pacte des réussites citoyennes.

Conformément à l'article L.1111-4 du Code général des collectivités territoriales, et dans le cadre de sa politique jeunesse, le Département a décidé d'encourager les initiatives et l'engagement des jeunes du Pas-de-Calais en proposant une Bourse Initiatives Jeunes (BIJ). Ce dispositif s'inscrit d'ailleurs dans l'engagement « vous donner la parole » de la délibération « objectif jeunesse 62 : pour une génération des possibles ».

Pensée comme « un coup de pouce », la BIJ permet de développer l'esprit d'initiatives chez les jeunes âgés de 16 à 25 ans et de les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets qui peuvent s'inscrire dans les domaines citoyens, solidaires, culturels, sportifs, ...

Suite à la réunion du Conseil départemental du 19 juin 2023, le montant de la bourse est plafonné à 500 € pour les projets individuels et à 2.500 € pour les projets collectifs. Les critères et les conditions d'accès à la bourse permettent à des associations locales et associations étudiantes qui développent des projets favorisant l'engagement et la prise d'initiatives des jeunes, d'émarger à la bourse. Un seul projet par an et par jeune peut être financé. L'aide du Département ne peut excéder 50% du budget prévisionnel.

Dans ce cadre précité, un dossier a été déposé et fait l'objet d'une proposition. Il s'agit du festival sur la culture sud-coréenne qui s'est déroulé les 26 et 27 octobre à Lens. Les jeunes portent l'ambition d'"offrir un voyage culturel sans quitter la région, tout en créant un lieu de rencontre pour les passionnés de ce pays." La première journée est dédiée à la culture traditionnelle sud-coréenne avec des activités comme le port du hanbok, (tenue traditionnelle) des danses, des jeux et de la calligraphie. La deuxième journée est centrée sur la KPop, avec des jeux, un concours de danse, un concert...

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant d'attribuer une participation, pour un montant de 1 500 €, au titre du dispositif « Bourse Initiatives Jeunes », conformément aux conditions reprises en annexe.

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C03-338D02	6568/93338	Mesures jeunesse	55 500,00	50 000,00	1 500,00	48 500,00

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 04/11/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY